



Droits d'auteur de cartes postales

Par **Aryane**, le **24/07/2011** à **15:57**

Bonjour,

Mon grand-père était photographe et éditeur de cartes postales.

Je vois souvent des cartes postales de lui, dont on vend des reproductions sur internet (Geneanet, Genealogie.com, Cartolis ...)

On-t-ils le droit de mettre en vente ces reproductions ?

Mon grand-père né en 1883 est "mort pour la France" en 1915.

Les cartes ont été éditées entre 1905 et 1914.

Pouvez-vous me renseigner sur les droits des descendants ?

Es-t-il possible d'empêcher ces ventes qui font perdre de la valeur aux cartes originales ?

Merci infiniment de votre réponse.